



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2021

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

- Délibération N°09/2021 : Budget principal de la commune - Approbation du compte de gestion 2020
- Délibération N°10/2021 : Budget principal de la commune - Compte administratif 2020
- Délibération N°11/2021 : Budget principal de la commune - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- Délibération N°12/2021 : Vote des taux d'imposition de la Commune pour l'année 2021
- Délibération N°13/2021 : Budget principal de la Commune - Vote du Budget Primitif 2021
- Délibération N°14/2021 : Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement - Approbation du compte de gestion 2020
- Délibération N°15/2021 : Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement - Compte administratif 2020
- Délibération N°16/2021 : Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- Délibération N°17/2021 : Vote des montants des surtaxes communales – Adduction d'eau potable et assainissement
- Délibération N°18/2021 : Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement - Vote du Budget Primitif 2021

Aubais le 23 avril 2021,

Le vingt-six mars de l'an deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AUBAIS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, à huis clos, sous la Présidence de Monsieur Angel POBO.

Etaient présents (21 élus) :

Mesdames: Carine MOLITOR, Mireille SCHNEIDER, Hélène LAVERGNE, Emiliana BRANEYRE, Ariane CARREAU, Céline COMBE, Lucie DE LA CRUZ, Angélique ROURESSOL, Pilar CHALEYSSIN, Madeleine BUCQUET, Estelle VILLANOVA,

Messieurs : Angel POBO, Antoine ROUSSEAU, Laurent TORTOSA, Jean-François GUILLOTON, Richard BERAUD, Patrice CAIROCHE, Romain HERNANDEZ, Cyprien PARIS, Jean-Claude ROME, Christian ROUSSEL,

Etaient excusés (2 élus) :

Madame: Sabine GOURAT qui a donné pouvoir à Ariane CARREAU,

Monsieur : Arnaud ZAFRILLA qui a donné pouvoir à Estelle VILLANOVA,

Secrétaire de séance : Lucie DE LA CRUZ

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angel POBO, Maire d'Aubais, à dix-huit heures trente.

Délibération N°09/2021 : Budget principal de la Commune - Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°10/2021 : Budget principal de la commune - Compte administratif 2020

Monsieur le Maire précise que le Compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du Maire en tant qu'ordonnateur pour l'année écoulée. Il retrace toutes les dépenses et recettes effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice écoulé et constate les résultats comptables.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la réglementation, il ne participera pas au vote.

Madame MOLITOR est désignée Présidente de séance.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte administratif 2020 pour le budget principal de la Commune,

Le quorum étant vérifié, Monsieur le Maire ne participant pas au vote, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (19 voix pour et 4 voix contre (groupe des élus complémentaire)).

DECIDE

- De prendre acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

. **Résultat reporté 2019** : 241 910.93 € (excédent)

Opérations de l'exercice 2020 :

Dépenses : 593 876.62 €

Recettes : 446 934.93 €

Résultat de l'exercice 2020 : - 146 941.69 € (déficit)

. **Résultat définitif CA 2020** : 94 969.24 € (excédent)

Section de fonctionnement :

. **Résultat reporté 2019** : 200 000.00 € (excédent)

. **Opérations de l'exercice 2020** :

Dépenses : 1 374 766.28 €

Recettes : 1 742 225.14 €

Résultat de l'exercice 2020 : 367 458.86 € (excédent)

. **Résultat définitif CA 2020** : 567 458.86 € (excédent)

- De reconnaître la sincérité des comptes.

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N°11/2021 : Budget principal de la commune - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 567 458.86 euros.

Le quorum étant vérifié, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- Excédent de fonctionnement au 31.12.2020 : 567 458.86 €

- Report en fonctionnement R002 pour 2021 : 200 000.00 €

- Dotation à l'investissement R1068 pour 2021 : 367 458.86 €

Délibération N°12/2021 : Vote des taux d'imposition de la Commune pour l'année 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition de l'année 2021, il rappelle les taux votés en 2020:

Taxe foncière sur les propriétés bâties	20.10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75,51 %

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir cette année les taux d'imposition de 2020 pour la taxe foncière.

Le Conseil Municipal,

Le quorum étant vérifié, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 20.10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 75.51 %

Délibération N°13/2021 : Budget principal de la Commune- Vote du Budget Primitif 2021

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions du Budget Primitif 2021 par chapitre.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 931 700.00 €	1 931 700.00 €
Section d'investissement	1 309 400.00 €	1 309 400.00 €

Il est proposé au conseil municipal un vote au niveau des chapitres.

Madame BUCQUET demande des détails sur le budget de 55 000€ provisionné sur le chapitre « fêtes et cérémonies », quels évènements cela concerne-t-il.

Monsieur le Maire explique que sur le budget de 2020 concernant les « fêtes et cérémonies », seuls 20 000€ avaient été dépensés sur les 90 000€ prévus, notamment à cause de la crise sanitaire. Le budget de ce chapitre est attribué pour les évènements tels que le 14 juillet, la fête votive, le marché de Noël.

Monsieur le Maire précise qu'en 2020 des évènements ont été annulés ou organisés de façon différente, sans collation par exemple. C'est pourquoi la commission festivités a décidé d'établir un budget prévisionnel qui soit cohérent avec les actions prévues cette année.

Monsieur le Maire ajoute que la municipalité part du principe que la fête aura lieu et qu'elle est budgétée.

Madame BUCQUET demande à nouveau à quoi correspond le chapitre « fêtes et cérémonies ».

Monsieur le Maire indique que la commune organise des évènements et activités gratuits, qui n'impactent pas le budget, comme par exemple les « jeudis d'Aubais », contrairement à ce qui était en place lors de l'ancienne mandature. La commune fait attention au budget et communiquera le programme des festivités au fur et à mesure en fonction des protocoles sanitaires en vigueur. Le choix a été fait de diminuer le budget en raison de la crise sanitaire.

Madame BUCQUET indique que Madame SCHNEIDER lui a fait savoir par écrit « qu'elle n'avait pas le droit à l'information sur la commission culture et festivités » alors qu'elle est élue à la commission et conseillère municipale.

Monsieur PARIS explique qu'il est obligatoire pour les membres des commissions extra-municipales de signer une charte, non signée à ce jour par Madame BUCQUET.

Monsieur le Maire rappelle que tous les membres du conseil ont voté le règlement intérieur. Ce dernier stipule qu'il est obligatoire que les membres des commissions extra-municipales signent une charte afin de garantir la confidentialité des informations. Il n'est pas possible d'enregistrer une réunion à l'insu des autres membres, comme Madame BUCQUET l'a fait récemment.

Monsieur le Maire explique que les projets abordés en commissions extra-municipales sont prévisionnels, qu'ils peuvent évoluer dans le temps, Madame CHALEYSSIN le sait, il est préférable d'attendre que le projet soit validé avant de le communiquer.

Madame VILLANOVA demande à quoi correspond le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » .

Madame MOLITOR prend la parole afin de revenir sur la dernière commission finances lors de laquelle Madame BUCQUET a enregistré les conversations à l'insu des membres de la commission. Elle explique que c'est un manque de respect évident.

Madame MOLITOR explique qu'elle n'a pas remis de support papier aux élus lors de la dernière commission finances car elle commentait au fur et à mesure les données du

document Powerpoint projeté. Les élus pouvaient prendre des notes. Le travail d'élaboration d'un budget communal est titanesque, il est difficile de rentrer dans le détail de toutes les opérations.

Madame MOLITOR précise que tous les documents sont disponibles en mairie, comme elle l'avait déjà précisé aux élus du groupe de l'opposition, à condition d'en faire la demande, par écrit, dans un délai raisonnable.

Monsieur ROME demande pourquoi les élus du groupe de l'opposition ont besoin de documents puisque Madame BUCQUET a enregistré les propos tenus lors de la commission finances sur son dictaphone.

Madame BUCQUET précise qu'elle n'a divulgué aucune information suite à cette réunion et que c'est elle qui a informé les participants de cet enregistrement.

Monsieur ROME est surpris car certains administrés Aubaisiens ont eu accès à des informations confidentielles.

Madame MOLITOR explique que la confiance se gagne et que le comportement de Madame BUCQUET n'est pas à la hauteur de la personne qu'elle devrait être.

Monsieur le Maire indique à Madame BUCQUET qu'elle peut s'informer auprès de Madame CHALEYSSIN, qui a été en mairie pendant de nombreuses années. De plus, le groupe d'opposition peut venir en mairie s'informer si besoin.

Monsieur le Maire répond à la question de Madame VILLANOVA et explique que le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » correspond aux frais de personnel : salaires, primes, ...

Madame MOLITOR explique que le total des recettes et des dépenses doit toujours être à l'équilibre car c'est un principe financier des collectivités territoriales.

Madame BUCQUET demande à quoi correspondent les frais d'étude.

Monsieur ROUSSEL indique que cette partie du budget sera attribuée aux travaux pour le Château et la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Le quorum étant vérifié, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés,

ADOpte le Budget Primitif 2021, par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Libellés	BP 2021	
DEPENSES			
011	Charges courantes	606 400,00	VOTE A LA MAJORITE: POUR: 19 voix – ABSTENTION: 4 voix
012	Charges de personnel et frais assimilés	796 100,00	VOTE A L'UNANIMITE PAR 23 voix
014	Atténuations de produits	46 100,00	VOTE A L'UNANIMITE PAR 23 voix
023	Virement à la section d'investissement	259 400,00	VOTE A L'UNANIMITE PAR 23 voix
65	Autres charges gestion courante	180 700,00	VOTE A LA MAJORITE: POUR: 21 voix – ABSTENTION: 2 voix
66	Charges financières (Intérêts sur Emprunt)	41 000,00	VOTE A L'UNANIMITE PAR 23 voix
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	VOTE A L'UNANIMITE PAR 23 voix
FONCTIONNEMENT	TOTAL DEPENSES	1 931 700,00	
RECETTES			
002	Résultat de fonctionnement reporté de N-1	200 000,00	VOTE A L'UNANIMITE PAR 23 voix
013	Atténuations de charges	3 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 000,00	
73	Impôts et taxes	1 369 100,00	
74	Dotations, subventions et participations	280 600,00	
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	
77	Produits exceptionnels	30 000,00	
FONCTIONNEMENT	TOTAL RECETTES	1 931 700,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Libellés	BP 2021	
DEPENSES			
16	Emprunts et dettes assimilées	161 500,00	VOTE A L'UNANIMITE PAR 23 voix
20	Immobilisations incorporelles	80 400,00	VOTE A LA MAJORITE: POUR: 19 voix - CONTRE: 4 voix
21	Immobilisations corporelles	562 500,00	VOTE A L'UNANIMITE PAR 23 voix
23	Immobilisations en cours	505 000,00	VOTE A L'UNANIMITE PAR 23 voix
INVESTISSEMENT	TOTAL DEPENSES	1 309 400,00	
RECETTES			
001	Résultat d'investissement reporté de N-1	94 969,24	VOTE A L'UNANIMITE PAR 23 voix
021	Virement de la section de fonctionnement	259 400,00	
024	Produits de cession	74 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	492 630,76	
13	Subventions d'investissement	31 500,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	356 900,00	
INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES	1 309 400,00	

Section de fonctionnement :

Chapitre 011 « Charges courantes » : 19 voix pour et 4 voix contre (groupe des élus complémentaire)

Chapitre 65 « « Autres charges de gestion courante » : 21 voix pour et 2 abstentions (groupe des élus complémentaire)

Section d'investissement :

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 19 voix pour et 4 voix contre (groupe des élus complémentaire)

Délibération N°14/2021 : Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement - Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°15/2021 : Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement - Compte administratif 2020

Monsieur le Maire précise que le service de l'eau et de l'assainissement est un budget annexe assujetti à la TVA.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la réglementation, il ne participera pas au vote.

Madame MOLITOR est désignée Présidente de séance.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte administratif 2020 pour le budget principal de la Commune,

Le quorum étant vérifié, Monsieur le Maire ne participant pas au vote, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (19 voix pour, 2 voix contre (groupe des élus complémentaire) et 2 abstentions (groupe des élus complémentaire)),

DECIDE

- De prendre acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

. Résultat reporté 2019 :	156 794.18 € (excédent)
. Opérations de l'exercice 2020 :	
Dépenses :	432 310.19 €
Recettes :	<u>710 427.05 €</u>
Résultat de l'exercice 2020 :	278 116.86 € (excédent)
. Résultat définitif CA 2020 :	434 911.04 € (excédent)

Section de fonctionnement :

. Résultat reporté 2019 :	140 000.00 € (excédent)
. Opérations de l'exercice 2020 :	
Dépenses :	105 592.61 €
Recettes :	<u>172 014.82 €</u>
Résultat de l'exercice 2020 :	66 422.21 € (excédent)
. Résultat définitif CA 2020 :	206 422.21 € (excédent)

- De reconnaître la sincérité des comptes.

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N°16/2021 : Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 206 422,21 euros.

Le quorum étant vérifié, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- Excédent de fonctionnement au 31.12.2020 : 206 422.21 €
- Report en fonctionnement R002 pour 2021 : 206 422.21 €

Délibération N°17/2021 : Vote des montants des surtaxes communales – Assainissement et eau potable

Monsieur le Maire rappelle la dernière délibération en date du 18 mars 2015 fixant le prix des abonnements aux services de l'eau et de l'assainissement, ainsi que le montant des surtaxes communales.

Monsieur le Maire explique que vu l'impérieuse nécessité de travailler sur le réseau d'eau potable et pour faire face au financement, il est indispensable d'augmenter de 20 centimes d'euros par mètres cubes la taxe communale mais de ne pas augmenter le montant de l'abonnement afin de ne pas pénaliser les petits consommateurs.

Monsieur le Maire indique que les montants de la surtaxe sur l'assainissement seront maintenus à leur niveau actuel.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de maintenir le prix de l'abonnement et d'augmenter le prix de la surtaxe communale par mètres cubes pour l'eau potable de 0,20€.

Monsieur le Maire explique que de nombreux travaux et extensions sont à prévoir pour remettre en état le réseau de l'eau, des administrés ne sont toujours pas raccordés au réseau communal d'eau potable, l'assainissement aussi est à revoir, ce qui nécessitera un emprunt.

Madame BUCQUET indique que de nombreux administrés ne sont pas raccordés au réseau d'eau communal et que l'augmentation du prix du m³ n'aura pas un grand impact.

Madame BUCQUET demande quelle partie du village seront concernées par les prochains raccordements.

Monsieur ROUSSEAU explique qu'il est nécessaire de financer les travaux qui permettront de nouveaux raccordements au réseau d'eau potable. La commune va augmenter un peu le prix de l'eau, les élus cherchent beaucoup de subventions pour éviter que le coût des travaux ne pèse sur les administrés.

Monsieur ROUSSEAU ajoute que la commune a analysé les tarifs de l'eau sur la globalité de la communauté de communes et explique qu'Aubais a des tarifs inférieurs aux villages alentours. L'augmentation est justifiée par la quantité de travaux à réaliser.

Monsieur PARIS demande à Madame BUCQUET pourquoi elle souhaite savoir quelles parties du village seront raccordées au réseau d'eau et si elle votera contre la délibération en fonction des zones qui seront raccordées.

Monsieur le Maire explique que la commune prend aussi en compte le nombre d'administrés prêts à se raccorder pour définir les zones des prochains travaux.

Monsieur le Maire ajoute que des travaux ont commencé sur le quartier de Garrigouille, l'ajout de compteurs va permettre de pouvoir financer d'autres travaux sur le réseau.

Monsieur ROUSSEAU indique que les travaux de raccordement sont une priorité du mandat en cours, que les travaux seront mutualisés sur les zones où il y aura des demandes. La commune attend la validation de certaines subventions et tiendra les Aubaisiens informés au fur et à mesure.

Madame CHALEYSSIN demande à quoi serviront les tuyaux stockés sur la zone de l'Argilier.

Monsieur le Maire explique qu'ils serviront pour les travaux sur le Mas Saint Jean.

Concernant l'assainissement, Monsieur le Maire indique que les autres communes ont 90 à 100 % des compteurs raccordés au réseau communal, ce qui est loin d'être le cas sur Aubais qui en compte environ 50 %.

Monsieur TORTOSA précise que Madame CHALEYSSIN sera bientôt raccordée au réseau d'eaux d'usées communal, les élus majoritaires s'attachant à traiter tous les administrés sur un pied d'égalité.

Madame CHALEYSSIN explique qu'il y a deux mètres de dénivelé jusqu'à chez elle et demande comment il sera possible de faire du gravitaire.

Monsieur TORTOSA lui répond que le gravitaire sera en place jusqu'à la Capitelle, zone communale.

Madame CHALEYSSIN indique qu'il faudra faire un collecteur pour pouvoir raccorder plusieurs administrés.

Monsieur TORTOSA ajoute que le gravitaire est une priorité même si la zone couverte ne mesure que 50 mètres. Ensuite, la commune gèrera les zones qui nécessitent des pompes de relevage. Une étude est en cours pour savoir si le chemin de Fadarelle et le chemin des Masques peuvent être raccordés en gravitaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 mars 2015 fixant les tarifs de l'abonnement et de la surtaxe communale pour le service de l'eau et de l'assainissement,

Le quorum étant vérifié, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (19 voix pour et 4 voix contre (groupe des élus complémentaire)),

DECIDE de maintenir le prix de l'abonnement à 15.2444 euros pour l'eau potable et d'augmenter le prix de la surtaxe communale par mètres cubes consommés à 0.55 euros pour l'eau potable.

Délibération N°18/2021 : Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement - Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire rappelle que le service de l'eau et de l'assainissement est un budget annexe et qu'étant assujetti à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2019, le budget comporte des opérations inscrites hors taxes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions du Budget Primitif 2021 par chapitre.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	391 100.00 € HT	391 100.00 € HT
Section d'investissement	1 943 240.00 € HT	1 943 240.00 € HT

Madame CHALEYSSIN souhaite savoir à quoi correspond le chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Madame MOLITOR explique qu'il s'agit d'une somme budgétée en prévision d'annulation de taxe de Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) .

Madame BUCQUET demande pourquoi le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » baisse de 25 775,80€ en 2020 à 12 000€ budgétés pour 2021.

madame MOLITOR explique qu'il s'agit de recettes de raccordement, qui seront éventuellement moins nombreux qu'en 2020.

Madame BUCQUET demande pourquoi le chapitre 77 « produits exceptionnels » qui a atteint 3 421 ,38€ en 2020 est à zéro dans le budget prévisionnel de 2021.

Madame MOLITOR explique qu'il s'agit d'une prévision, qu'il n'est pas possible de comparer du prévisionnel avec du réel de l'an passé.

Madame BUCQUET souhaite savoir à quoi correspond le chapitre 40 « opérations d'ordre de transfert entre sections ».

Madame MOLITOR indique qu'il s'agit des amortissements, une écriture comptable qui passe d'une section à l'autre.

Madame BUCQUET demande quels sont les projets inclus dans le chapitre 21 « immobilisations corporelles » .

Madame MOLITOR répond que les chapitres 21 et 23 « immobilisations en cours » sont importants car rien n'avait été réalisé les mandats précédents. Les élus majoritaires actuels doivent donc s'occuper de faire des travaux notamment sur les forages et la canalisation de refoulement.

Monsieur TORTOSA explique que la canalisation de refoulement s'étend sur 2 kilomètres, c'est un gros chantier, qu'il faut aussi faire des travaux d'adduction d'eau potable au Mas saint Jean ainsi que d'autres raccordements, et réaliser d'autres projets.

Madame MOLITOR rappelle que la commune attend de recevoir des subventions pour pouvoir inscrire des travaux dans les dépenses prévisionnelles de 2021.

Madame CHALEYSSIN indique ne pas avoir eu connaissance des projets concernés lors des réunions.

Monsieur ROUSSEAU explique que la canalisation de refoulement représente 95 % des dépenses. Les élus majoritaires ont dû agir en urgence après leur prise de fonction pour pouvoir bénéficier de subventions. Il s'agit du seul projet qui a été fait sans l'accord de la commission extra-municipale car il y avait urgence à agir.

Monsieur ROUSSEAU ajoute que Madame CHALEYSSIN pourra avoir des renseignements lors de la commission environnement du lundi suivant.

Monsieur TORTOSA précise que tous ces points ont été abordés lors de la commission finances où était présente Madame BUCQUET.

Madame MOLITOR confirme et précise qu'en plus des éléments présentés en commission finances les élus majoritaires ont présenté le débat d'orientation budgétaire au groupe de l'opposition ainsi qu'aux administrés. Elle ajoute que préparer le budget a représenté un gros travail, qu'il est présenté dès qu'il est finalisé.

Madame BUCQUET demande pourquoi le chapitre 13 « subventions d'investissement » ne s'élève qu'à 60 228,96€.

Madame MOLITOR lui répond que les subventions ne sont inscrites au budget communal qu'une fois qu'elles ont été notifiées.

Monsieur TORTOSA espère que ce chapitre passera très vite à une somme plus conséquente.

Madame MOLITOR explique que le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » est révélateur de l'inaction ou de l'action de la commune. En 2020 rien n'avait été prévu par l'ancienne mandature, cette année les élus ont budgété 1 100 000€ car ils agissent.

Il est proposé au conseil municipal un vote au niveau des chapitres.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Le quorum étant vérifié, après en avoir délibéré, le budget a été voté à l'unanimité pour tous les chapitres par les membres présents ou représentés,

APPROUVE les propositions du Budget Primitif 2021.

Tableau BP 2021 par chapitre:

Chapitres	Libellés	BP 2021 HT
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges courantes	18 000,00
023	Virement à la section d'investissement	207 100,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 000,00
65	Autres charges gestion courante	1 000,00
66	Charges financières (Intérêts sur Emprunt)	20 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00
	TOTAL DEPENSES	391 100,00
RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté de N-1	206 422,21
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	126 500,00
74	Dotations, subventions et participations	1 177,79
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	TOTAL RECETTES	391 100,00

Chapitres	Libellés	BP 2021 HT
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	37 000,00
20	Immobilisations incorporelles	14 000,00
21	Immobilisations corporelles	952 940,00
23	Immobilisations en cours	894 300,00
	TOTAL DEPENSES	1 943 240,00
RECETTES		
001	Résultat d'investissement reporté de N-1	434 911,04
021	Virement de la section de fonctionnement	207 100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	60 228,96
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
	TOTAL RECETTES	1 943 240,00

Informations du Maire

- Décision N° 2021-03 : Monsieur le Maire a fait le choix de l'entreprise GINGER CEBTP sise 12 Rue des frères Lumière Parc d'Activités Clément Ader 34830 JACOU, pour la réalisation d'Etude Géotechnique-Diagnostic Amiante d'un montant total de 23 390 € HT (tranche ferme).

- Décision N° 2021-04 : Monsieur le Maire a fait le choix de la SARL GAPIRA sise 125 Rue de l'Hostellerie Bâtiment Ellipsis 30900 Nîmes, pour la réalisation d'une mission spécifique pour l'étude de programmation de la construction d'une école et de commerces d'un montant total de 39 390 € HT.

- Décision N° 2021-05 : Monsieur le Maire a fait le choix de la société AF CONSEIL sise 1950 Avenue du Maréchal Juin 30 900 Nîmes, pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une école et de commerces d'un montant total de 23 900 € HT.

Questions diverses

Monsieur le Maire accepte, à titre exceptionnel, de répondre à des questions diverses de l'opposition bien que le règlement ne prévoit pas.

Madame BUCQUET explique que son voisin a divisé sa parcelle, qu'il n'a pas encore de numéro de rue attribué et qu'il utilise le sien. Elle demande comment il est possible de lui en attribuer un. Elle souhaiterait que les numéros de rue soient attribués en même temps que les permis de construire.

Madame CHALEYSSIN répond qu'il faut se rapprocher de Monsieur SALEUR, policier municipal.

Madame BUCQUET ajoute que son voisin n'a pas fait cette démarche.

Monsieur le Maire explique qu'un conseil municipal n'est pas le lieu pour débattre de ce sujet et qu'il prend en compte sa remarque.

Madame CHALEYSSIN indique que le village étant en cours de raccordement à la fibre il est essentiel que chaque administré ait un numéro propre à chaque parcelle pour pouvoir établir leur contrat.

Monsieur le Maire confirme que le policier a effectué un très gros travail en remettant la numérotation à jour.

Madame BUCQUET ajoute qu'il s'agit de Monsieur Didier BOISSON, qui a divisé son terrain situé au Chemin de la Villa des Chênes en trois parcelles.

Monsieur le Maire explique qu'il faut attendre que les constructions soient réalisées et qu'ils se rapprochent du policier municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire
Angel POBO